

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ULTIMA GRAIN

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: 135/19/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0020490-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	20
5.1. Consignes d'utilisation	20
5.2. Mesures de gestion des risques	21
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	22
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	23
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	23
6. Autres informations	23

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

DIVINA GRAIN
BRODI-KILL
RODI-BRO GRAINS
ULTIMA GRAIN
OPALE GRAIN
RACAN GRAIN BR25
GRAIN BR25

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation	135/19/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0020490-0000	
Date de l'autorisation	04/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	15/03/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LODI SAS
Adresse du fabricant	Parc d'activités des 4 routes 35390 GRAND FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	Parc d'activités des 4 routes 35390 Grand Fougeray France
	Parc d'activités du Pays du Grand Fougeray, Espace Nord, 24 et 26 rue des Pionniers 35390 Grand Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PELGAR
Adresse du fabricant	Unit 13, Newmann Lane Industrial Estate Alton GU34 2 QR Ampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..

Conseils de prudence

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestique - Professionnels - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

/

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

25g espacé de 5m (2m dans les zone hautement infestées) - / -

Faible infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres
Haute infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous 2 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg.
Appât emballé en sachets (PE/PP) de 25 g.
Appât en vrac.

Matériaux d'emballage pour l'appât en sachets :

Seau (PP,PE): 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25).

Boite carton: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25).

Matériaux d'emballage pour l'appât en vrac :

Boite carton / Sac en papier kraft avec sachet interne en PE: 3 kg, 5 kg, 10 kg et 20 kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appât doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir point 5.2.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	50g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zone hautement infestées) - / - Faible infestation – 50 g dans des boites espacées tous les 10 mètres Haute infestation – 50 g dans des boites espacées tous les 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg. Appât emballé en sachets (PE/PP) de 25 g ou 50 g. Appât en vrac. <u>Matériaux d'emballage pour l'appât en sachets :</u> Seau (PP,PE): 25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25). 50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50). Boite carton: 25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25).

50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).

Matériaux d'emballage pour l'appât en vrac :

Boite carton / Sac en papier kraft avec sachet interne en PE: 3 kg, 5 kg, 10 kg et 20 kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appât doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir point 5.2.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Rats: 50g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zones hautement infestées) ; Souris: 25g espacés de 5 m (espacés de 2m dans les zones hautement infestées) - / -</p> <p><u>Souris</u> :</p> <p>Faible infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres Haute infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous 2 mètres</p> <p><u>Rats</u> :</p> <p>Faible infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 10 mètres Haute infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg. Appât emballé en sachets (PE/PP) de 25 g ou 50 g. Appât en vrac.</p> <p><u>Matériaux d'emballage pour l'appât en sachets</u> :</p> <p>Seau (PP,PE): 25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25). 50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).</p> <p>Boite carton: 25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25). 50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).</p>

Matériaux d'emballage pour l'appât en vrac :
Boîte carton / Sac en papier kraft avec sachet interne en PE: 3 kg, 5 kg, 10 kg et 20 kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et rats – Professionnels formés – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Rats: 50g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zones hautement infestées) ; Souris: 25g espacés de 5 m (espacés de 2m dans les zones hautement infestées) - / - <u>Souris</u> : Faible infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres Haute infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous 2 mètres <u>Rats</u> : Faible infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 10 mètres Haute infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg. Appât emballé en sachets (PE/PP) de 25 g ou 50 g. Appât en vrac. <u>Matériaux d'emballage pour l'appât en sachets</u> : Seau (PP,PE): 25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25). 50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).

Boite carton:

25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25).

50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).

Matériaux d'emballage pour l'appât en vrac :

Boite carton / Sac en papier kraft avec sachet interne en PE: 3 kg, 5 kg, 10 kg et 20 kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestique et rats - Professionnels formés - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Rats: 50g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zones hautement infestées) ; Souris: 25g espacés de 5 m (espacés de 2m dans les zones hautement infestées) - / -</p> <p><u>Souris</u> :</p> <p>Faible infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres Haute infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous 2 mètres</p> <p><u>Rats</u> :</p> <p>Faible infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 10 mètres Haute infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg. Appât emballé en sachets (PE/PP) de 25 g ou 50 g.</p>

Appât en vrac.

Matériaux d'emballage pour l'appât en sachets :

Seau (PP,PE):

25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25).

50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).

Boite carton:

25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25).

50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).

Matériaux d'emballage pour l'appât en vrac :

Boite carton / Sac en papier kraft avec sachet interne en PE: 3 kg, 5 kg, 10 kg et 20 kg.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne placez pas directement ce produit dans les terriers.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats - Professionnels formés - Zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Zones ouvertes extérieures et décharges
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés.
Taux et fréquences d'application	50g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zones hautement infestées) - / - Faible infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 10 mètres Haute infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg.

Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg.

Appât emballé en sachets (PE/PP) de 25 g ou 50 g.

Appât en vrac.

Matériaux d'emballage pour l'appât en sachets :

Seau (PP,PE):

25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25).

50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).

Boite carton:

25g: 3 kg (120*25), 3.5 kg (140*25), 4 kg (160*25), 4.5 kg (180*25), 5 kg (200*25), 5.5 kg (220*25), 6 kg (240*25), 6.5 kg (260*25), 7 kg (280*25), 7.5 kg (300*25), 8 kg (320*25), 8.5 kg (340*25), 9 kg (360*25), 9.5 kg (380*25), 10 kg (400*25).

50g: 3 kg (60*50), 3.5 kg (70*50), 4 kg (80*50), 4.5 kg (90*50), 5 kg (100*50), 5.5 kg (110*50), 6 kg (120*50), 6.5 kg (130*50), 7 kg (140*25), 7.5 kg (150*50), 8 kg (160*50), 8.5 kg (170*50), 9 kg (180*50), 9.5 kg (190*50), 10 kg (200*50).

Matériaux d'emballage pour l'appât en vrac :

Boite carton / Sac en papier kraft avec sachet interne en PE: 3 kg, 5 kg, 10 kg et 20 kg.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne placez pas directement ce produit dans les terriers.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Souris – Grand public – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi [en sachets] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	25g d'appât par poste d'appâtage - / - 25g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être de 2 à 5 mètres en fonction du niveau d'infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 150 g. L'appât est présenté en sachets (PE / PP) individuels de 25 g. <u>Emballages</u> : Poste d'appâtage pré-rempli (PVC, PP, ou PS) - emballage secondaire : fourreau en carton de 50 g. Boite en carton : jusqu'à 150 g. Bidon en plastique (PE, PP) : jusqu'à 150 g. Boite métallique : jusqu'à 150 g.

--

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir point 5.2.

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5.3.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Rats – Grand public – Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

/

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Application des appâts -</p> <p>Appât prêt à l'emploi [en sachets] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>50g d'appât par poste d'appâtage - / -</p> <p>50g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être de 5 à 10 mètres en fonction du niveau d'infestation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement maximum de 150 g. L'appât est présenté en sachets (PE / PP) individuels de 50 g. <u>Emballages</u> : Poste d'appâtage pré-rempli (PVC, PP, ou PS) - emballage secondaire : fourreau en carton de 50 g. Boite en carton : jusqu'à 150 g. Bidon en plastique (PE, PP) : jusqu'à 150 g. Boite métallique : jusqu'à 150 g.</p>

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir point 5.2.

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5.3.

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Rats – Grand public – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi [en sachets] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	50g d'appât par poste d'appâtage. - / - 50g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être de 5 à 10 mètres en fonction du niveau d'infestation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement maximum de 150 g.
L'appât est présenté en sachets (PE / PP) individuels de 50 g.
Emballages :
Poste d'appâtage pré-rempli (PVC, PP, ou PS) - emballage secondaire : fourreau en carton de 50 g.
Boite en carton : jusqu'à 150 g.
Bidon en plastique (PE, PP) : jusqu'à 150 g.
Boite métallique : jusqu'à 150 g.

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir point 5.2.

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5.3.

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

PROFESSIONNELS FORMÉS ET PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

PROFESSIONNELS FORMÉS

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

PROFESSIONNELS

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Envisagez la mise en œuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

GRAND PUBLIC

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

PROFESSIONNELS FORMÉS ET PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

PROFESSIONNELS FORMÉS

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la législation nationale.

PROFESSIONNELS

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

GRAND PUBLIC

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la législation nationale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

- Ne pas provoquer de vomissement.

- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [Téléphone : +352 8002 5500]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.